

35

CREVIN



n° département

commune

CAILLONS (LES)

0943

lieu-dit

adresse

REDON

BAIN DE BRETAGNE

arrondissement

canton

édifice ou ensemble contenant

MANOIR

dénomination et titre de l'oeuvre

1A000 7485

Coordonnées.

LAMBERT2

X = 30140

Y = 33210

Cadastre

année :

section :

parcelle :

année : 1968

section : A4

parcelle : 1478

Propriété :

Destination actuelle :

Protection

État de conservation : DETRUIT

Établi en 1967 par

SITUATION: ISOLE

PARTIES CONSISTANTES: PARTIES AGRICOLES

MATERIAUX: 2) COUVERTURE: ARDOISE

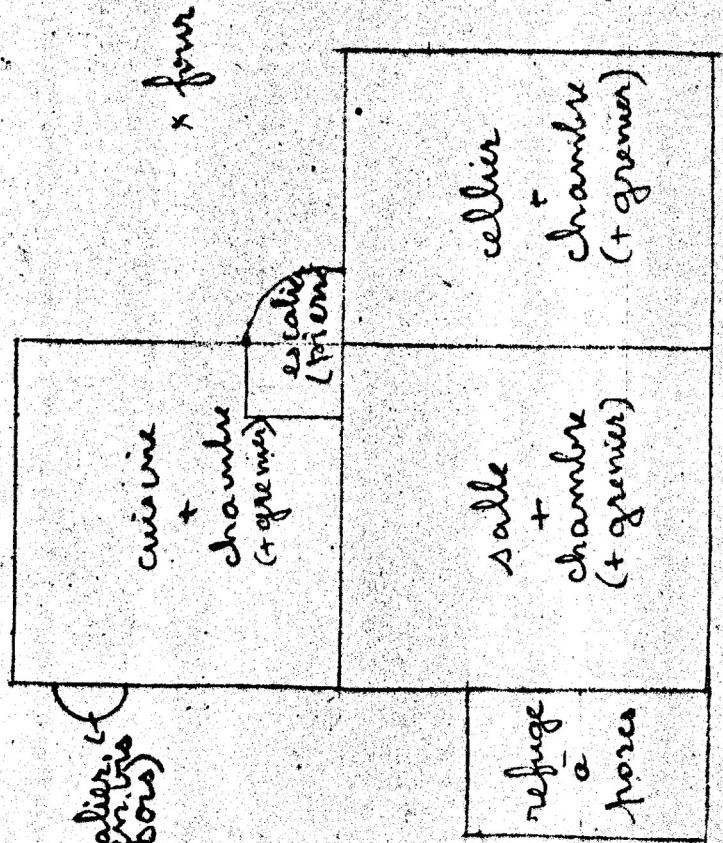
STRUCTURE: 1 ETAGE CARRE

ESCALIERS: ESCALIER HORS OEUVRE, ESCALIER EN VIS SANS JOUR

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: MANOIR MENTIONNE DES 1427; RECONSTRUCTION AU DEBUT DU 16E SIECLE, DETRUIT

↑ Nord

escalier
(bois)



cuisine
+
chambre
(+ grenier)

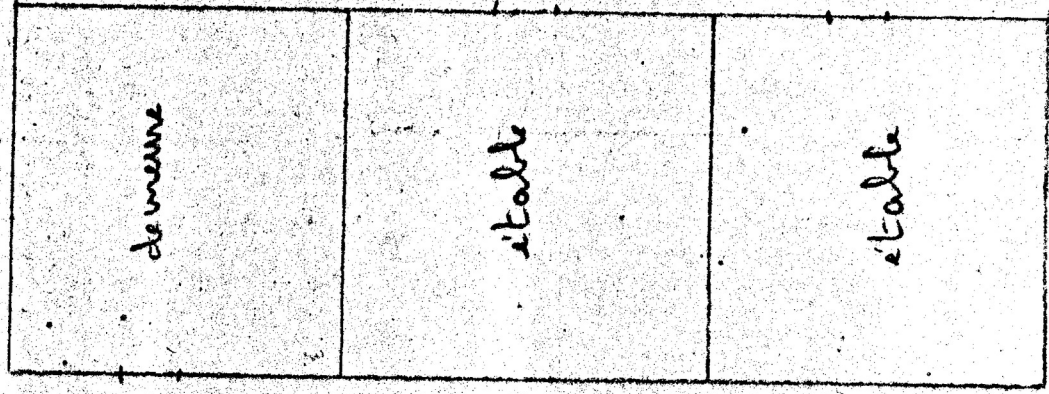
escalier
(bois)

salle
+
chambre
(+ grenier)

cellier
+
chambre
(+ grenier)

refuge
a
porcs

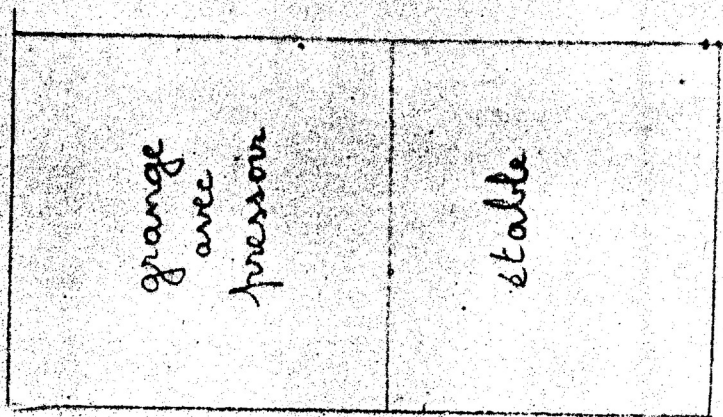
x four



demeure

étable

étable



grange
avec
pressoir

étable

A.D. 35/2E744, le 23 septembre Plan du manoir des CAILLONS en
 Crèvecœur, d'après la description faite en
 vue d'un partage
 1724

11m 5 pieds

I - HISTORIQUE1 - EDIFICE ANTERIEUR ./.2 - CONTEXTE HISTORIQUE ./.3 - CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

Le manoir des Cailluns est l'un des plus anciens manoirs de Poligné, dans la partie formant aujourd'hui la commune de Crévin :

A la réformation de 1427 est cité Jean Descailluns, sieur du manoir Descailluns et à celle de 1513, Robert Descailluns, sieur dudit lieu, fils de feu Jan Descaillun (1).

A - Construction au début du XVIIe siècle

A ce moment fut construit un bâtiment assez important comme en témoigne un aveu de 1518 : "Robert Descaillun, sieur Descaillun "tient "La grant maison neuve et salle et la maison et pressouer au bout avec la maison de la vieille salle dudit lieu Descaillun" (2).

De 1546 à 1554, François des Cailluns, fils de Robert, réside au manoir : il fait baptiser des enfants dans l'église de Poligné (3).

En 1562, le manoir n'est déjà plus la résidence de la famille des Cailluns, mais a été partagé : André de la Couaysnon, sénéchal de Vitré et sa femme Jehanne de Tréllan tiennent "quantité de portion de maison syse au lieu des Cailluns joignant la salle du principal corps de logis (un mot raturé) des cailluns, appelée icelle quantité de celier o (4) son four chambre de superficie et un jardin."

(1) - B.M. de Rennes, Ms 192, Anciennes réformations de la noblesse de Bretagne ...

(2) - A.D. Ile et Vilaine, 2 E supp. 744, aveu du 9 septembre 1518.

(3) - Registres paroissiaux de Poligné, publiés par P. Paris - Jallobert.

(4) - o = avec.

B - Etat des lieux en 1724

Dans le fonds La Bourdonnaye-Montluc, aux archives d'Ile et Vilaine, est conservée une description très détaillée des lieux, faite en vue d'un partage. Cette description permet de faire un plan sommaire de ce manoir (1) qui comprend :

- un bâtiment principal "divisé en deux ailes batis de murs de pierres et tailles aux ouvertures, couvert d'ardoise," une salle et un cellier en bas, deux chambres pavées en haut, avec cheminée et grenier au-dessus.

Le tout est desservi par un escalier de pierre placé dans une tourelle enfoncée dans le logis ;

- un autre logis au derrière et au nord de la salle, en forme de demi-croix : cuisine en bas, chambre au-dessus, desservie par un escalier extérieur en bois, couvert d'ardoise, grenier au-dessus "qui se sert par une échelle". La forme en demi-croix est due à la cage de l'escalier de pierre dont nous connaissons ainsi les dimensions ;

- plusieurs autres bâtiments à un seul niveau :

* un refuge à porcs "au joignant" et à l'ouest de la grande salle,

* une grange avec pressoir et une étable "un peu à tressaut dudit refuge et à l'occident de la cour" bâties de pierre,

* trois aîtres de maison "bâties de massonail" à l'est du bâtiment principal, deux servent d'étable, n'ont pas de cheminée et sont "avisagées à l'orient", le troisième sert de demeure avec cheminée, plancher et porte à l'occident.

Pour tous ces bâtiments, les dimensions en longueur et en largeur nous sont indiquées.

II - DESCRIPTION ./.

III - NOTE DE SYNTHÈSE ./.

(1) - A.D. Ile et Vilaine, 2 E supp. 744 : "partage conclu le 23 septembre 1724."

IV - DOCUMENTATION1 - SOURCESA - Msscrites- A.D. Ile et Vilaine

2 E supp. 744

* Aveu du 9 septembre 1518, copie sur papier timbré.

* Aveu du 15 juillet 1562 de partie de la maison des Cailluns. Original sur parchemin.

* Exécution de la sentence rendue en vue du "Partage des biens réels de la succession de la dame de la Saugire". En marge : ce partage conclu le 23 septembre 1724. Papier timbré, trois feuilles. Texte très intéressant par la précision de la description de la maison.

* Acte passé devant notaires par lequel Jacques GAUDE et Jeanne LEJAS sa femme renoncent aux biens ayant échu en partage à Janne DUPERRIER le 14 juin 1725. Papier, une feuille. Ce texte répète en partie le texte de partage et aide à le comprendre.

- B.M. Rennes

Ms 192.

Anciennes Réformations de la noblesse de Bretagne du XVe et XVIe siècle, faites par évêché et par ordre alphabétique des paroisses dans chaque évêché. XVIIIe siècle, 2 vol. t. I, fol. 84.

B - Imprimées

Registres paroissiaux de Poligné, publiés par P. PARIS JALLOBERT, Rennes, Plihon et Hervé, 1901.

2 - TRAVAUX HISTORIQUES ./.

3 - DICTIONNAIRES ET REPERTOIRES

- BANEAT, le département d'Ile et Vilaine .- Rennes, Larcher,
1927, 4 tomes, t. I page 461.

- GUILLOTIN de CORSON, Statistique historique et monumentale
de l'arrondissement de Redon .- Rennes, Catel, 1886.

V - ANNEXE

Exécution de la sentence rendue en vue du partage des biens réels de la succession de la dame de la Saugère, 23 septembre 1724.

"Pour le premier desquels lots avons employé portions du lieu et mettairie d'Ecaillon situé en la paroisse de Poligné, Evêché de Rennes consistant les dites portions dans un corps de logis divisé en deux aîtres bâtis de murs de pierres et tailles aux ouvertures couvert d'ardoises, l'aître vers occident sert de salle avec cheminée, l'autre vers orient sert de cellier, chambres sur le tout pavées avec cheminées en chacune, grenier sur lesdites chambres, tout quoy se sert par un escalier de pierres placé dans une forme de tourelle enfoncée dans ledit logis, lequel logis contient par devant vers midy quarante trois pieds et demy et de laise de midy au nord vingt cinq pieds, au derrière et nord de laquelle salle est un autre logis en forme de demye croix aussy baty de murs de pierres couvert d'ardoises, lebas duquel sert de cuisine avec cheminée, chambre au dessus aussy avec cheminée, laquelle chambre se sert avec un escalier de bois en vice hors de la quadrature dudit logis couvert d'ardoise, un bas coté ou saillie, grenier sur la chambre qui se sert par une échelle, contient ledit logis d'orient à occident vingt trois pieds et demy et de midy au nord vingt et un pieds et demy sans comprendre ledit enclos d'escalier au coin vers orient et midy dudit logis qui contient seul de midy au nord six pieds et demy et d'orient à occident cinq pieds ; un refuge à forcs au pignant a l'occident du premier corps de logis aussy baty de murs de pierres couvert d'ardoises en bas coté et contient de face par devant vers midy dix pieds et demy et de profondeur seize et demy.

"Autre corps de logis un peu à tressaut dudit refuge a l'occident de la cour cy après aussy baty de murs de pierre couvert d'ardoises divisé en deux aîtres, celui vers nord sert de grange dans laquelle est un pressoir avec ses merrains et ustancils auquel le second lot cy après aura droit ainsy qu'il sera dit cy après, l'autre aître vers midy sert d'étable sans doublage fort un sommier, contient le dit logis de long par devant vers orient quarante huit pieds et de profondeur vingt six ...

... Second lot

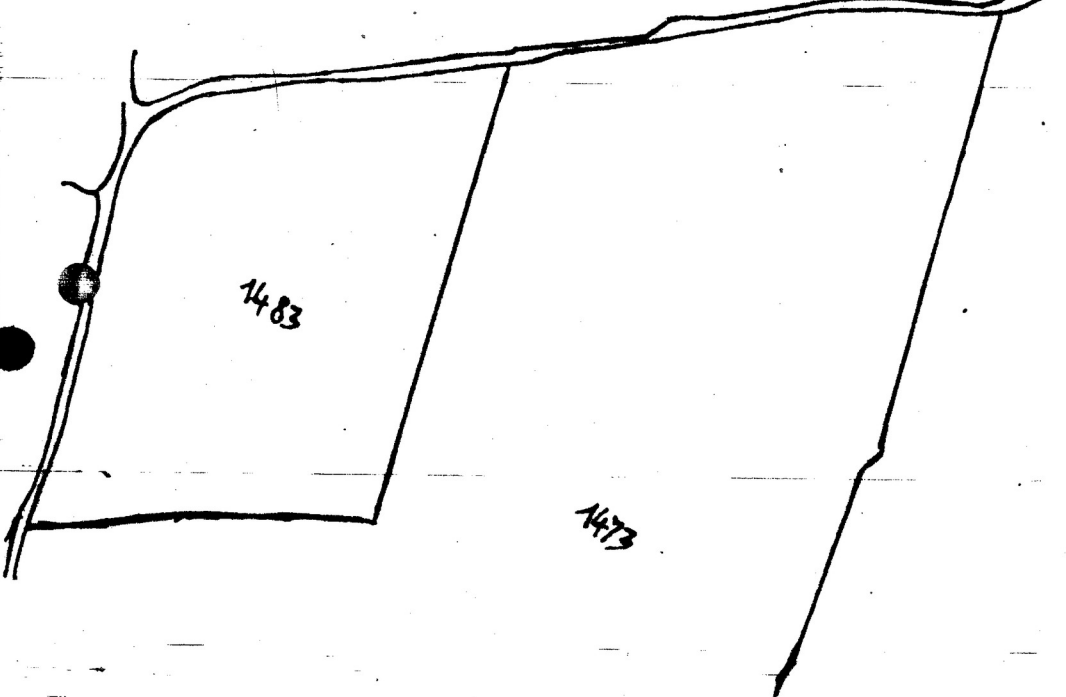
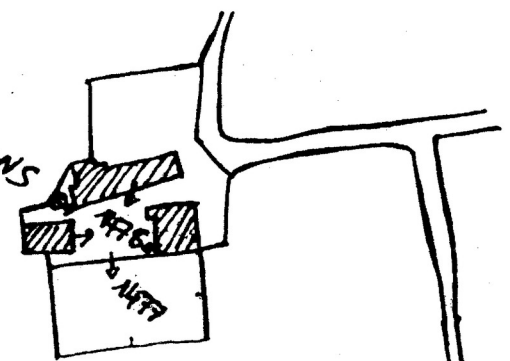
"Les autres portions et surplus de laditte Mettairie D'Ecaillon concis-
tantes les dittes portions dans trois corps de logis situés a tressaut et orrient
des précédantes baties de massonail, couvertes d'ardoises, deux desquelles vers
midy servent d'étable sans cheminée, celle vers nort servant cy devant de demeure
avec cheminée et plancher ayant sa porte vers occident, les autres sont avisagées
a l'orient. Contient le tout de long de midy au nort soixante neuf pieds et d'orient
a occident vingt quatre pieds et demy et quantité de court a lorient de celle em-
ployée au premier lot, deport au septentrion ou est le four commun et autre petite
court vers orient ..."

A.D. 35/2 E 744 (Fds La Bourdonnaye Montluc).

35 - CREVIN - Caillons(les)
Section A
Feuille n°4
Echelle 1/2500
1968



LES CAILLONS



35 - CREVIN- Caillons (Les)
Section A
feuille n°4
échelle 1/2500
1837

